

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ci-après appelée l'« **Université** »

ET

**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS ET
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

ci-après appelé le « **Syndicat** »

(ci-après appelés collectivement les
« **Parties** »)

**RELATIVE À LA MODIFICATION DU PARAGRAPHE 23.04 B) DE LA
CONVENTION COLLECTIVE**

-
- CONSIDÉRANT** la convention collective 2018-2022 liant les Parties;
- CONSIDÉRANT** les modifications apportées aux règles touchant les licences;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les Parties;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1) Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
- 2) Le paragraphe 23.04 b) de la convention collective est modifié pour se lire dorénavant comme suit :

« L'Université s'assure que chaque professeur bénéficie d'un équipement informatique individuel (ordinateur). Cet ordinateur doit être remplacé par l'Université tous les quatre (4) ans.

Si le professeur conserve l'ordinateur pendant une période de cinq (5) ans, l'ordinateur devient sa propriété, s'il en fait la demande.

Toutefois, si le professeur détient cet ordinateur depuis moins de huit (8) ans, l'Université procède au retrait de tout logiciel faisant l'objet d'une licence institutionnelle. »;

- 3) Conformément aux dispositions de l'article 72 du *Code du travail*, la présente lettre d'entente sera déposée au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À TROIS-RIVIÈRES.

**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS
ET DES PROFESSEURES DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-
RIVIÈRES**

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-
RIVIÈRES**

M. Gilles Bronchti
Président

M. Olivier Malo
Vice-recteur aux ressources humaines

Mme Marty Laforest
Vice-présidente aux relations de travail

M. Mathieu Desjardins
Directeur du Service des ressources
humaines

M. Andréa Bertolo
Vice-président aux affaires syndicales

M. Ghislain Samson
Doyen du Décanat de la gestion
académique des affaires professorales

Mme Houda Souissi
Directrice du Service des relations de
travail